

GROUPE G.O.O.

Grand Ouest Occitan

Compte rendu de la réunion du mardi 4 mai 2021

Présents : Jonathan COMMISSAIRE (CVRL), Virginie RUDOWSKI (CV Thoux St Cricq), Dominique PARIS (CV Pareloup), Jean-Paul FINAZZI (CV RIEUX), Thierry ALVERNHE (CV Carmaux), Patrick DEMISELLE (CVTG82), Jean-François IMBERT (CV de Castelnaudary)

Les discussions se sont articulées autour des sujets suivants :

1- Etablissements des épreuves du groupe G.O.O.

Trois sortes d'épreuves :

- critérium G.O.O. (6 étapes), reconduit sur le même principe que pour la saison précédente
- régata « l'Ariégeoise »
- Régata du Tariquet

Une épreuve CPEI est à inscrire au calendrier de la Ligue mais doit tenir compte des spécificités saisonnières des clubs (niveau d'eau et vent en particulier).

JF Imbert évoque le souhait pour le CVC de participer pour une épreuve au critérium G.O.O. pour 2022 à une date qui entrera dans l'organisation de l'ensemble du tournoi.

2- Les stages de formation pour voile légère

- Une formation des **bénévoles à l'animation et à l'arbitrage** (en relation avec la Commission Formation de la Ligue) est demandée, soit faite par un entraîneur de la Ligue, ou par un entraîneur venu d'un club local.
Un projet d'entraînement mixte Littoral/intérieur doit (ou peut) être envisagé, en privilégiant la formation sur le club lui-même. (JF IMBERT doit confirmer la possibilité d'envoyer un moniteur du CVC en mars pour ce genre de formation si un entraîneur Ligue ne peut être disponible))
- Un stage entraînement dériveur est à envisager à la Ganguise au travers du CVC (JF IMBERT doit confirmer la possibilité)

3- Commission régionale des CDV

- Jonathan Commissaire se propose pour être le représentant des départements dépourvus de CDV au sein de la Commission des CDV.

ADDITIF ultérieur au compte rendu

JF IMBERT confirme ses propositions lors de la réunion :

- Candidature du CVC pour une épreuve du critérium G.O.O. sur la Ganguise
- Disponibilité d'un moniteur détaché par le CVC pour une formation bénévoles et dériveur avant épreuves, en mars uniquement.